



Fiche d'information sur l'approche par paquet

Juin 2023

Le Conseil fédéral a décidé, le 23 février 2022, de clarifier les points en suspens dans le contexte général des relations avec l'Union européenne (UE), en adoptant une large approche par paquet. Il s'agit d'ouvrir la voie à une relation avec l'UE et ses États membres qui s'inscrive dans un cadre réglementaire. L'important pour la Suisse, c'est la participation sectorielle au marché intérieur de l'UE. Pour l'UE, c'est l'intégrité de son marché intérieur (application des mêmes règles à tous les participants). L'approche par paquet permet d'atteindre cet équilibre.

But et contenus de l'approche par paquet

Les intérêts des deux parties sont regroupés dans un paquet de négociation, afin de disposer d'une plus grande marge de manœuvre dans le règlement des points en suspens.

À travers l'approche par paquet, la Suisse veut s'assurer une participation sans entraves au marché unique dans les domaines des transports terrestres, du transport aérien, de l'agriculture, de l'électricité et de la sécurité alimentaire ainsi que dans tous les secteurs couverts par l'ARM.

Nouveaux accords: Deux nouveaux accords sur le marché intérieur doivent être conclus, et ce dans les domaines de l'électricité et de la sécurité alimentaire. Il convient en outre de conclure un nouvel accord de coopération dans le domaine de la santé.

Un accord sur l'électricité contribuerait de manière importante à la stabilité du réseau et à la sécurité d'approvisionnement. Un accord sur la sécurité alimentaire supprimerait d'autres entraves au commerce et renforcerait la coopération tout au long de la chaîne alimentaire, en vue d'une meilleure protection des consommateurs et consommatrices. Dans le domaine de la santé, la coopération avec l'UE assurerait à la Suisse l'accès au dispositif de l'UE destiné à lutter contre les menaces transfrontières pour la santé.

Programmes de l'UE: Par ailleurs, la Suisse souhaite obtenir le déblocage du dossier de sa participation à l'important paquet de recherche Horizon-Europe pour la période 2021-2027 et s'assurer, pour l'avenir, une participation systématique aux programmes de l'UE dans les domaines de la recherche et de l'innovation (Horizon et programmes qui lui succéderont), de l'éducation (Erasmus+) et du spatial (Copernicus), entre autres).

Questions institutionnelles: Afin d'accroître sa sécurité juridique, la Suisse est prête à apporter son concours au règlement des questions dites institutionnelles, qui concernent les accords existants (transports terrestres, transport aérien, agriculture, libre circulation des personnes et obstacles techniques au commerce [ARM]) et les accords futurs sur le marché intérieur.

Parmi les quatre questions institutionnelles, celles de l'interprétation du droit et de la surveillance de son application sont réglées selon le modèle à deux piliers (l'UE et la Suisse continuent à exercer leurs responsabilités de façon indépendante), tandis que celles de la reprise du droit et du règlement des différends le sont conjointement.

Tant en ce qui concerne la reprise dynamique du droit que le règlement des différends, des exceptions et des principes garantissent qu'il n'y a pas de recours abusif à l'aide sociale du fait de l'immigration, que le niveau actuel des salaires en Suisse est protégé et que la Constitution fédérale est respectée.

Aides d'État: Dans le cadre de l'approche par paquet, la Suisse discute avec l'UE de la reprise des régimes d'aide d'État de l'UE dans des accords spécifiques sur le marché intérieur. Le service public n'est pas concerné.

Cohésion: La Suisse examine en outre comment elle pourra à l'avenir continuer à contribuer à la cohésion, à la stabilité et à la paix au sein de l'UE.

Grâce à l'approche par paquet, le Conseil fédéral veut stabiliser et développer la voie bilatérale tout en préservant les intérêts essentiels et stratégiques de la Suisse.